

ATLAS formation

Conditions générales de vente

Désignation

L'Association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS) est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans les métiers du livre et, plus précisément, de la traduction littéraire. Elle est immatriculée sous le numéro W132001448 et son numéro d'activité est le 931 314 947 13. Le numéro Siret de l'association est 333 643 617 000 41 et le code APE 9499Z. Son siège social est fixé place Félix Rey, Espace Van Gogh, 13200 Arles.

ATLAS propose, conçoit et dispense des formations à Arles, sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, seule ou en partenariat avec d'autres institutions et/ou organismes de formation.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ATLAS : l'Association pour la promotion de la traduction littéraire ;
- Client : le commanditaire (personne physique ou morale) qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'ATLAS ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- Formations ATLAS : les formations qui se tiennent au Collège international des traducteurs littéraires (CITL) à Arles ou dans d'autres lieux partenaires en France et à l'étranger ;
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- OPCO : opérateur de compétences, organisme agréé par l'État chargé d'aider les entreprises à accompagner et favoriser l'évolution professionnelle des salariés via la formation continue.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par ATLAS pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. ATLAS est une association Loi 1901, non assujettie à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte, à l'ordre d'ATLAS. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné ; ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué

avant le début de la formation et apparaître sur l'exemplaire de la convention ou du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à ATLAS.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ATLAS au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ATLAS avant le démarrage de la formation, ATLAS se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dédit ou abandon

En cas d'annulation de sa participation à la formation par le Client ou le Stagiaire, ATLAS se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient pour une raison valable et justifiée avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- si l'annulation intervient pendant la formation : les frais d'annulation sont calculés au prorata des jours de formation effectués par rapport au prix global de la formation.

Horaires et accueil

La durée quotidienne des formations est de sept heures.

Sauf indication contraire portée sur le mail de convocation, les formations d'ATLAS se déroulent au Collège international des traducteurs littéraires situé place Félix Rey, Espace van Gogh, 13200 Arles. Les horaires d'accueil des Stagiaires sont précisés sur le mail de convocation.

Pour les formations in situ, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur le mail de convocation.

Effectif et ajournement

Pour optimiser l'accueil et favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction du formateur, des objectifs et des méthodes pédagogiques.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis et/ou conventions dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à ATLAS ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. ATLAS peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, ATLAS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard trois jours avant la date prévue et ce sans indemnité.

Devis, convention et attestation

Pour chaque action de formation, un devis et une convention sont adressées par voie électronique et sous format protégé (PDF) par ATLAS au Client. Un exemplaire de chaque document dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à

ATLAS par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou mail.

À l'issue de la formation, ATLAS remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, ATLAS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et de la feuille d'émarginement dûment signée par le stagiaire.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, ATLAS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

ATLAS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à ATLAS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ATLAS.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par ATLAS pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'ATLAS et des formateurs.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

ATLAS, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par ATLAS au Client.

ATLAS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par ATLAS comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise ATLAS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa

clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'ATLAS.
- Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- En particulier, ATLAS conservera les données liées au parcours, à l'évaluation des acquis du Stagiaire ainsi qu'à l'évaluation du stage et du formateur par le stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

ATLAS sollicitera chaque stagiaire durant le stage pour savoir s'il accepte qu'une photo du groupe soit diffusée sur les réseaux sociaux animés par l'association.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ATLAS à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le tribunal de Tarascon sera seul compétent pour régler le litige.

Xavier LUFFIN
Président de l'association ATLAS



ATLAS
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE LA TRADUCTION LITTÉRAIRE
Espace Van Gogh 13200 Arles
04 90 52 05 50 / atlas@atlas-citl.org

Dernière mise à jour : 04/06/2026